

## CTL DU 10/11/2020 COMPTE-RENDU

Ce matin se tenait le CTL dont le thème principal était le NRP.

Notre intention première était de le boycotter, mais nous avons reçu mandat de collègues pour y siéger, ce que nous avons relayé par notre liminaire.

M. LERAY s'est félicité d'avoir maintenu le dialogue avec les organisations syndicales et les élus. Grâce à cela, il aurait grandement modifié son projet avant de le diffuser via sa lettre aux agents.

Concernant ROUSSILLON, les emplois ont été identifiés selon le TAGERFIP 2019. 2,26 agents interviennent sur le recouvrement, arrondis à la valeur inférieure, car seul un nombre entier peut être transféré. Ont été également intégrées les évolutions actuelles qui ont des incidences sur le recouvrement.

A ce jour, M. LERAY se gargarise des nouvelles réformes, PAS, suppression de la TH, Maisons France service, recouvrement chez les buralistes qui, selon lui, allègent les tâches des services de recouvrement.

Selon nous, PAS et la suppression des TH sont un transfert de charge entre services. Il n'y a pas de pondération, et la sincérité des chiffres des agents affectés à la mission est contestable. Un chef de service a toujours tendance à vouloir conserver ses emplois.

Sur Roussillon, il est clairement établi qu'il y a 3 agents à temps plein sur le recouvrement de l'impôt, avec appui de collègues sur les temps de charge.

Pour la direction, le transfert de l'IR permet d'avoir des équipes plus importantes et de mieux organiser les campagnes de recouvrement. Parfois, certains sont sur plusieurs missions.

Le but est d'avoir des équipes plus importantes et qui s'épaulent dans leur mission de recouvrement. Au niveau de la comptabilité, DDR3 permettrait des économies d'échelle.

Nous rappelons alors que l'ISST, a soulevé le problème de l'implantation des agents dans le nouvel SGC de ROUSSILLON. Ainsi affecter un 3ème agent sur le SIP de Vienne, même en travail à distance, permettrait d'éviter les surcharges.

Puis vient la discussion autour du plan de prévention COVID. L'ISST rappelle que les dernières consignes reprennent celles du Ministère du Travail. Le télétravail doit être favorisé de manière impérative, organisation des réunions en audio, le présentiel devient l'exception.

Lors des questions diverses nous avons soulevé les problèmes de :

- La MAJ d'HELIOS les 12 et 13/11 :

Les recommandations de la DG arrivées ce matin seront relayés : ASA 1 jour/agent à répartir au sein des services. (message envoyé ce matin).

- La restauration Dode et Vallier :

Suite à la fermeture des restaurants administratifs, nous demandons à ce que le forfait soit appliqué. Les consignes reçues font état de la mise en œuvre du dispositif déjà acté en mars. (forfait de 17,50€ si pas de télétravail et pas de tickets resto). Une attestation sur l'honneur sera fournie par l'agent.